



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**OBJET : Création d'un emploi permanent de Brigadier-Chef Principal**  
**Délibération n° 2024-075**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE  
DU MERCREDI 6  
NOVEMBRE 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI SIX NOVEMBRE A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mercredi 30 octobre 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Sonia DUBOSC, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

**PROCURATIONS :** M. Philippe PELLARINI A MME Danièle CASTAING, Mme Chrystelle BARON A M. CLAUDE POMIES, M. Didier MARTIN A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, MME Danielle BARRAUD A MME Corinne LAFFITTAU, M. André EVRARD A M. Jean-Pierre CAUDY, M. CEDRIC BOUET A MME MARIE ASSIBAT, M. Alexandre MARTIN A M. Jérémy MARTI.

**EXCUSES :** Mme Sandrine SATABIN, M. Philippe BOP.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**  
**Conseillers Municipaux présents : 20**  
**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 7**  
**Conseillers Municipaux excusés : 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L313-1 et L332-8  
Vu les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des Policiers municipaux,  
Vu le tableau des effectifs communaux,  
Vu le Budget de la commune,  
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Considérant la nécessité de créer un emploi de Brigadier-Chef Principal afin de renforcer le service de la police municipale d'Aire sur l'Adour,



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'ouvrir le poste suivant au sein des services municipaux :

- 1 poste permanent titulaire à temps complet de Brigadier-Chef Principal (avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2024).

Article 2 : que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le tableau des effectifs communaux sera modifié en conséquence.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 7 novembre 2024

Le Maire,



**Xavier LAGRAVE**

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-21400010-